

La Marouette ponctuée

Porzana porzana (Linnaeus, 1766)

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Gruiformes
- Famille : Rallidés

Code Natura 2000 : A 119

Statut et Protection

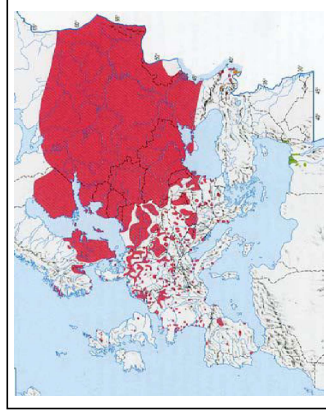
- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn. : Annexe II



Description de l'espèce

La Marouette ponctuée est de forme trapue. Son bec est court, rouge à la base puis de couleur jaune grisâtre et le plumage est brunâtre avec de fines taches blanches sur le cou, la poitrine et le dessus. Les pattes sont vertes et pourvues de longs doigts.

Répartition en France et en Europe



La Marouette ponctuée présente une répartition relativement dispersée, de l'Europe à la Sibérie occidentale.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le bastion de la Marouette ponctuée se localise en Russie où elle serait estimée entre 10 000 et 100 000 couples. Pour le reste du continent, l'effectif total serait de l'ordre de 49 000 à 67 000 couples dont la moitié en Biélorussie.

En France, la population est estimée entre 60 et 200 couples.

On peut considérer que les effectifs et la distribution de l'espèce ont diminué en France au cours des dernières décennies. Il est cependant probable que ce déclin ait été largement amorcé avant les années 70, dans toute l'Europe, à l'exception de la Biélorussie et peut-être de la Russie où les effectifs seraient restés stables.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'habitat de la Marouette ponctuée se compose essentiellement de ceintures de roselière halophile et de petits marais utilisés lors de hautes migrations.

Menaces

Les principales menaces qui pèsent sur cette espèce sont liées à la dégradation de son habitat de reproduction :

- Curage des étangs
- Destruction des roselières et de la végétation associée
- Mauvaise gestion des niveaux d'eau
- Aménagement et urbanisation des zones humides
- Drainage et mise en culture des prairies humides

Mesures de gestion conservatoire

La gestion conservatoire de la Marouette ponctuée passe par :

- Une gestion et une restauration des roselières estuariennes, des marais et des prairies humides,
- une politique de conservation des zones humides à inondation permanente,
- une gestion hydraulique appropriée.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures seront favorables à l'ensemble de l'avifaune nidificatrice et migratrice des zones à inondation permanente : Petits et grands échassiers, passereaux paludicoles,....